

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydraulique (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 10 Décembre 2021

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Vote : 13

Secrétaire de séance : M. François THOMAS

Présents : M. ALADENISE Pascal (Rezay), M. AUPETIT Fabrice (Beddes), M. BONNET Michel (St Baudel), M. DESABRES Claude (Châteaumeillant), M. FRAULAUD Jacques (Culan), M. GORGE Jean-Pierre (Morlac), M. HERAULT Gilles (Ardenais), M. LEJOT Pascal (Maisonais), Mme LERUDE Florence (Sidiailles), M. THOMAS François (St Jeanvrin), M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

Absents : M. BARRET Fabrice (Le Châtelet), M. BEDOULLAT Gérard (Venesmes), M. BISSON Patrick (Ineuil), M. BONNEAU Jacky (Saint Maur), MME BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois), MME BOUVAT MARTIN Catherine (Préveranges), MME BRAUTIGAM Margot (Touchay), M. CHAGNON Bruno (Reigny), M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières), M. CLEMENT Fabien (Vesdun), M. COLLIN Pascal (Marçais), M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch), M. DURAND Gérard (Saint Saturnin), MME HUE Isabelle (Montlouis), MME JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon), M. LEBRERO Roger (Chezal Benoît), M. Daniel GAILLARD (La Celle Condé), M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry), MME SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières), MME WOZNIAK Angélique (Vilcelcelin).

Pouvoirs : M. CHAMPAGNE Dominique a donné pouvoir à M. BONNET Michel.
MME BOUCHEROLLES Valérie a donné pouvoir à M. AUPETIT Fabrice.

Objet : ACHAT OU LOCATION DE VEHICULE POUR LE SYNDICAT

La mise à disposition d'un véhicule de service pour le syndicat est abordée par Monsieur le Président, avec des possibilités de subventions à préciser. Ce véhicule servirait à la chargée de mission dans le cadre de ses déplacements sur le terrain et dans le cadre de son travail. Il rappelle qu'aucun devis n'a encore été établi et que la création de celui-ci sera signalée. Compte tenu du délai de mise à disposition du véhicule, Madame Maëlle MANIGAUD effectuera ses premiers déplacements avec son véhicule personnel. Les frais liés à ces déplacements seront pris en charge par le syndicat.

L'achat/la location d'un véhicule pour le syndicat a été soumis au vote :

- 12 pour
- 1 contre : Mme LERUDE
- 0 abstention

Le Comité Syndical émet un avis favorable pour l'achat ou la location d'un véhicule.

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le
et du dépôt en Sous-Préfecture, le
Le Président,

Pour extrait conforme au registre
Le Président,

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 10 JAN. 2022

